

CGV-920411

UNIVERSITÉ DE MONCTON

109^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 11 avril 1992

9 h Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS.ES

Richard Savoie, président
Yvan Bastien
Laurie Boucher
Paul L. Bourque
Édèse Bujold
Anne Church
Gérald Clavette
Paul Collette
Louise Comeau
Marie-Germaine d'Entremont
Camille Ferguson
Georgio Gaudet
Robert Godin
Paul Lavoie
Dollard LeBlanc
Gino LeBlanc
Achille Maillet
Antonine Maillet
Anne Marrec

PRÉSENTS.ES

Yves Martin
Anna Rail
Jacques Robichaud
Jean-Bernard Robichaud
Dennis Savoie
Gilles Long, secrétaire

Invités.es

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Normand Carrier
Médard Collette
Léandre Desjardins
Louis Malenfant
Marielle Préfontaine

EXCUSÉS.ES: Marcelle Fafard-Godbout et Laurier Thibault

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT
4

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT
4

6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-911207	4
8.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-920213 et CEX-920326 ...	5
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
	10.1 CEX-920213	5
	10.11 CUM: programme de conservation de l'énergie	5 et 21
	10.12 CUM: nominations et promotions	5
	10.2 CEX-920326	7
	10.21 Nominations et congé sans solde	7
	10.22 Régimes de rentes	8
	10.23 Principaux objectifs des membres du Comité de la régie interne pour fins d'évaluation	9
	10.24 CUM: Comité permanent de la condition féminine, mode de désignation des membres professeurs.es et bibliothécaires	9
11.	SUIVI DU SAC-920305	12
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-920213	13
	12.1 BScA (génie électrique)	13
	12.2 BSc (majeure informatique)	13
13.	CONVENTION COLLECTIVE - CUSLM	14
14.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR	

18.	EFFECTIF ÉTUDIANT 1991-92: STATISTIQUES OFFICIELLES	23
19.	NOMINATIONS	23
19.1	Vice-recteur du CUSLM	23
19.2	Directeurs de département	24
20.	AFFAIRES NOUVELLES	24
21.	PROCHAINE RÉUNION	24
22.	CLÔTURE	24

ANNEXES	25
ANNEXE A: Proposition de modification à la composition du Comité permanent de la situation féminine au CUM	26
ANNEXE B: Procès-verbal CCJ-920213	31
ANNEXE C: Rapport du Comité de sélection de la Médaille d'Honneur	75
ANNEXE D: Budget 1992-93	79
ANNEXE E: Emprunts bancaires	94
ANNEXE F: Rapport du Recteur	95
ANNEXE G: Effectif étudiant 1991-92: statistiques officielles	107

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 8. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes, plus particulièrement à Gino LeBlanc et Robert Godin respectivement étudiants du CUM et du CUS. Se sont excusés: Marcelle Fafard-Godbout et Laurier Thibault.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement. Monsieur le Recteur demande d'avoir une pensée pour Yvette Brind'Amour, décédée la fin de semaine dernière. Elle était une amie personnelle et une proche collaboratrice d'Antonine Maillet.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président demande que la rubrique 16 soit traitée après la rubrique 19.

R: 01-CGV-920411

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Achille Maillet

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

6. CORRESPONDANCE

6.1 Lettre de Roger Roy, président de l'École de formation infirmière d'Edmundston, adressée au président de la CESPМ Tim Andrew (1992 03 27), relativement à la possibilité d'offrir les quatre années du BScInf au CUSLM.

6.2 Lettre de Rose-Hélène Lanteigne et Gilberte LeBlanc (1992 04 08), relativement au Comité permanent de la situation féminine du CUM. Une copie de cette lettre a été distribuée aux membres.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

- Un membre demande si la convention collective du CUSLM sera discutée avec le budget 1992-93.
- VRRHAE: Cette question sera traitée lors de l'étude d'un des procès-verbaux du Comité exécutif.

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-920213 ET CEX-920326

R: 03-CGV-920411

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Paul Collette

"Que les procès-verbaux CEX-920213 et CEX-920326 soient adoptés."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 CEX-920213

10.11 CUM: programme de conservation de l'énergie

R: 04-CGV-920411

Il est proposé par Laurie Boucher et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que 200 000\$ soit pris du budget de l'année courante afin d'amortir le plus rapidement possible la dette contractée en vue de la réalisation du projet de conservation de l'énergie au CUM; que le budget 1991-92 soit modifié en conséquence."

- Serait-il possible d'attendre le budget pour discuter cette question?
- Recteur: C'est vrai qu'on ne l'a pas comme réserve; mais l'explication, est qu'à la fin de l'exercice, on prévoyait un surplus. Mais si on veut attendre.
- Président: La proposition peut être déposée pour reconsidération après le budget.

10.12 CUM: nominations et promotions

régulier de trois, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995."

b) Centre d'études du vieillissement

"Que le professeur Donald Poirier soit nommé directeur du Centre d'études du vieillissement, suite à la réunion du CGV-920411, pour un mandat se terminant le 30 juin 1994."

"Conformément à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs qu'une promotion soit accordée aux professeures et professeurs suivants:

c) Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} juillet 1992 à:

<u>Professeur.e</u>	<u>Département, École</u>
<i>Fahim Ashkar</i>	<i>Mathématique</i>
<i>Fettene Befekadu</i>	<i>Économie</i>
<i>Peter Beninger</i>	<i>Biologie</i>
<i>Gilles Bouchard</i>	<i>Administration publique</i>
<i>Vartan Choulakian</i>	<i>Mathématique</i>
<i>Catalina Ferrer</i>	<i>Apprentissage et enseignement</i>
<i>Gaston LeBlanc</i>	<i>Administration</i>
<i>Paul LeBlanc</i>	<i>Chimie et biochimie</i>
<i>Thomas LeBlanc</i>	<i>Psychologie éducationnelle</i>
<i>Catherine Phlipponneau</i>	<i>Études françaises</i>
<i>Huberte Richard</i>	<i>Sciences infirmières</i>
<i>Rodolphe Savoie</i>	<i>Éducation professionnelle</i>
<i>Marie-Thérèse Séguin</i>	<i>Science politique</i>

d) Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} juillet 1992 à:

<u>Professeur.e</u>	<u>Département, École</u>
<i>Paul J. Collette</i>	<i>Administration</i>
<i>Wilkie Darismé</i>	<i>Service social</i>
<i>Didier Gauthier</i>	<i>Chimie et biochimie</i>
<i>Theresia Quigley</i>	<i>Anglais</i>
<i>Marie Ulmer</i>	<i>Arts visuels</i>

e) Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} janvier 1992 à:

<u>Professeur.e</u>	<u>Département, École</u>
<i>Jacques Arsenault</i>	<i>Arts visuels</i>
<i>Alyre Chiasson</i>	<i>Biologie."</i>

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Anne Church

- "a) Conformément aux Statuts et règlements de l'Université et après consultations appropriées, que le professeur Gilles Bouchard soit nommé vice-doyen de la Faculté des sciences sociales pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1993;
- b) Conformément aux Statuts et règlements de l'Université, et après consultations appropriées, que le professeur Naguy Helmy soit nommé vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1993;
- c) Conformément aux Statuts et règlements de l'Université ainsi qu'aux articles 13 et 21 de la convention collective entre l'APBUM et l'Université, que les personnes suivantes soient nommées à la direction des départements suivants:

<i>Économie</i>	<i>Emmanuel Sajous</i> (du 1 ^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995);
<i>Psychologie</i>	<i>Térez Retfalvi</i> (du 1 ^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995);
<i>Sc. politique</i>	<i>Tran Quang Ba</i> (du 1 ^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995);
<i>Apprentissage et enseignement</i>	<i>Jacques Saindon</i> (du 1 ^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995);
<i>Chimie et biochimie</i>	<i>Alan Fraser</i> (du 1 ^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995)."

- d) *À la demande du Professeur et sur recommandation du Doyen de l'École de droit, le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs qu'un congé sans solde d'un an, renouvelable pour 6 ou 12 mois, soit accordé au professeur Michel Doucet pour la période allant du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1993."*

- Concernant la résolution 06 du Comité exécutif, il y a deux professeurs de l'École de droit qui vont être en congé sabbatique, ce sont deux acadiens qui se sont distingués. Lorsqu'ils reviennent, ils vont devoir prendre les cours qui restent. Ce qui va arriver, c'est qu'on va les perdre. Ils ne vont pas revenir. J'aimerais entendre les commentaires du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à ce sujet.
- VRER: Je ne suis pas au courant de ce genre de difficultés. Avant d'aller en congé, il y a des discussions avec les professeurs sur la charge qu'ils assumeront à leur retour. Ils seront remplacés par du personnel temporaire.
- Recteur: En ce qui concerne Michel Doucet, il s'agit d'un congé sans solde qui résulte d'un long processus. J'en parle dans le rapport du Recteur. Il y a une dimension de rayonnement pour l'Université de Moncton.
- Dans le rapport du Recteur on parle de 18 mois?

ADOPTÉ.

10.22 Régime de rentes

R: 07-CGV-920411

Il est proposé par Achille Maillet et appuyé par Dennis Savoie

"Dans le cas du régime de rentes du personnel de soutien, techniciens, personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton, que l'Université soit autorisée à signer le renouvellement du contrat de fonds réservés avec l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie pour gérer l'actif du régime de rentes, fournir les services administratifs et les services de consultation et de garde des valeurs et que le renouvellement du contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 1992;

D'amender les minima et maxima de la politique de placement, 0 - 40% en actions canadiennes et 0 - 10% en actions étrangères, soient modifiés à 0 - 50% en actions canadiennes et étrangères, le tout étant sujet aux lois fiscales canadiennes."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 08-CGV-920411

Il est proposé par Achille Maillet et appuyé par Dennis Savoie

"Dans le cas du régime de rentes des professeurs.es et bibliothécaires de l'Université de Moncton, que l'Université de Moncton soit autorisée à signer le renouvellement du contrat de fonds réservés avec l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie pour gérer l'actif du Régime de rentes, fournir les services administratifs et les services de consultation et de garde des valeurs et que le renouvellement du contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 1992;

Que les minima et maxima de la politique de placement, 0 - 40% en actions canadiennes et 0 - 10% en actions étrangères, soient modifiés à 0 - 50% en actions canadiennes et étrangères, le tout étant sujet aux lois fiscales canadiennes."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

- Je ne vois pas dans les procès-verbaux du Comité exécutif, le projet de convention collective du CUSLM?
- VRRHAE: La convention collective a été amenée au Comité de finance.

- Pourquoi ne pas le mettre comme prérequis à la discussion du budget?
- Président: On fonctionnera de cette façon.

10.23 Principaux objectifs des membres du Comité de la régie interne pour fins d'évaluation

Jean-Bernard Robichaud, recteur, précise que le rapport est annexé au procès-verbal du Comité exécutif et est donc considéré comme un rapport fait au Conseil. C'est la suite d'une longue démarche. La prochaine étape ce sera des modalités pour assurer le suivi des objectifs. Ces objectifs sont pour les membres de la Régie; après un an, on l'étendra à l'ensemble des cadres de l'Université de Moncton.

- Concernant les objectifs du Vice-recteur à l'administration, il y a des choses à regarder sur la nature ou la philosophie de base du Service de sécurité. Il y a un problème d'attitude. Ce n'est pas une critique, mais il faut se rappeler qu'on est dans un milieu d'étudiants.
- VRA: Le Chef de la Sécurité a reçu des honneurs l'an passé et, de plus, l'Université Laval a sollicité ses services. Il est prêt pour 6 mois. Nous avons un bon service. S'il y a des problèmes, j'aimerais qu'on me les amène.
- On devrait discuter cela en un autre temps.
- Concernant l'objectif 3 du Vice-recteur à l'administration, est-ce lui qui voit au développement des deux campus du Nord?
- Recteur: Pour la dimension qui le concerne, c'est dans sa sphère de responsabilités.

10.24 CUM: Comité permanent de la condition féminine: mode de désignation des membres professeurs.es et bibliothécaires (Voir l'annexe A, page 26)

Le Recteur précise que les membres ont reçu un document à cet effet de même qu'une lettre de Rose-Hélène Lanteigne et de Gilberte LeBlanc.

Le Secrétaire donne lecture de ladite lettre.

Recteur: La section en cause concerne les deux alinéas du règlement qui s'adresse à la participation des membres du corps professoral. Cette recommandation est faite pour l'ABPUM seulement et non pour les deux autres associations de professeurs.es. Une telle modification n'empêcherait pas le syndicat de faire des nominations par voie élective. Cette question concerne la régie interne du syndicat. Il est plus important de rendre ce Comité opérationnel le plus vite possible que de se perdre en discussions au tribunal d'arbitrage. La

- P. Collette: Nous sommes très intéressés à l'ABPUM, de participer à la discussion sur les problèmes des femmes et de leur situation. L'ABPUM appuie l'effort de regrouper toutes les femmes. Si on substitue le mot membre par personne on respecte l'article 4.03 de la convention collective. Pour la nomination des deux personnes, on a suivi la procédure et deux représentantes ont été nommées. Si le langage demeure tel quel, je ne peux anticiper comment les membres de l'ABPUM réagiront. On pourrait faire une demande auprès de la Commission des droits de la personne pour une interprétation.

AMENDEMENT

P: 10-CGV-920411

Il est proposé par Paul Collette et appuyé par Jacques Robichaud

*"Que dans les deux alinéas on substitut d'une membre par **d'une personne.**"*

- Il serait avantageux de connaître la composition hommes-femmes de l'ABPUM.
- P. Collette: L'ABPUM compte 356 personnes dont 1/3 représente les femmes. Le Conseil d'administration comprend une personne nommée par chaque assemblée départementale. Dix-huit à vingt personnes assistent aux réunions. Quatre ou cinq femmes ont été nommées au Conseil d'administration. L'ABPUM représente l'ensemble, c'est une démocratie. Toutes les questions importantes sont votées.
- Est-ce qu'il y a des professeurs qui n'en font pas partie?
- P. Collette: Toute personne qui enseigne n'est pas membre de l'ABPUM. Il y en a une dizaine qui ne veulent pas faire partie du syndicat, mais qui paient leur cotisation. Nous avons un Comité de la condition féminine à l'ABPUM qui a étudié plusieurs dossiers cette année. On n'a jamais changé quoi que ce soit à un document de travail qui nous était présenté. Oui, on représente les femmes qui sont actives.
- Etes-vous familier avec l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés? Il en fait lecture. Qu'est-ce que vous avez contre l'action positive des femmes?
- P. Collette: Absolument rien.
- Pourquoi ne pas permettre aux femmes de le faire?
- P. Collette: Les universités du Canada sont exclues de la Charte. Nous on ne veut pas courir le risque d'aller en cour.
- Qu'avez-vous contre le fait que les femmes élisent elles-mêmes leurs membres?

d'être leur propre porte-parole. Les gouverneurs étaient bien intentionnés de donner aux femmes leur dossier. Tout ce que je vois, c'est un tas de problèmes techniques. Pourquoi ne pas aller de l'avant et régler les problèmes au fur et à mesure?

- Peut-on donner la parole à Marielle Préfontaine pour connaître sa position?
- Préfontaine: Pour respecter la dynamique des Centres du Nord, ce n'est pas le seul comité ou c'est différent. Les mandats des vice-recteurs des constituantes sont différents d'ici. Il y a une population différente ici. Le problème soulevé est simple. On veut un comité composé uniquement de femmes. On ne veut pas de comité mixte. Il y a 52 femmes à statut permanent et 75 femmes à statut non permanent. Pourquoi veut-on des personnes élues? On veut des personnes sensibilisées aux problèmes des femmes et capables de faire évoluer le dossier. On croit que les femmes pourraient faire plus que ce qu'un comité à l'intérieur de l'ABPUM. C'est un comité consultatif sans aucun pouvoir décisif, il ne faut pas l'oublier.
- P. Collette: Je ne voudrais pas qu'on pense que l'ABPUM est contre, car elle est pour.
- Président: Nous avons un amendement.
- Recteur: Les choses se font de façon évolutive. On a adopté une politique sur le harcèlement. Le débat a été acerbe, il y a eu des menaces. Mais la politique a été adoptée à l'unanimité en décembre et le débat s'est clos dans la sérénité. Nous avons en poste présentement une conseillère. Les choses vont plus rapidement que si on était devant les tribunaux. On a la même chose ici. Même si le fond n'est pas tout réglé, on peut procéder. Si on décide de se présenter en arbitrage, les positions se durciront et nous n'auront pas le bénéfice que ce comité amènerait au milieu. En passant à l'action, on fait évoluer le milieu. Je ne veux pas me prononcer sur la perception du milieu, mais je suis convaincu que si on passe à l'action, le milieu évoluera plus rapidement. Procédons en faisant appel à la bonne volonté.
- C'est une lutte de pouvoir. Quelle est la concession faite sur la politique sur le harcèlement?
- Recteur: On n'a pas fait de concession sur les principes. Le fait que les gouverneurs ont adopté la politique par étapes, cela a permis de faire des modalités. Qu'on se donne du temps pour permettre l'évolution du milieu.
- Je suis contre l'amendement et contre la proposition.
- Si on regarde la composition du Comité, deux membres sur 13 ne mettraient pas en cause le fonctionnement du Comité. Il est important que l'ABPUM soit sur la même longueur d'onde que le Comité. Il est très important que l'ABPUM soit représentée sur le Comité.
- Il y a plusieurs organisations qui ont un comité de la condition féminine indépendant de l'unité syndicale. Un syndicat est un organisme permanent. Par contre, un comité sur la condition féminine est conjoncturel et il disparaîtra lorsqu'on en n'aura plus besoin.

Vote sur la proposition principale

Vote Pour 7 Contre 12 A b s t e n t i o n s 2
REJETÉ.

PAUSE 11 h 10

REPRISE 11 h 22

11. SUIVI DU SAC-920305

Léandre Desjardins explique. Le Sénat est revenu sur la question du contingentement à la Faculté des sciences de l'éducation. Le Sénat a également reçu un rapport qui traite de la formation générale des étudiants. Ce rapport parlait des programmes avec majeure et mineure. Le rapport sera adopté à une prochaine réunion.

- Concernant la formation générale, il semble qu'à la Faculté des sciences et même dans d'autres, que des programmes de 126 crédits, il n'y en a pas beaucoup. Ça va plutôt de 130 à 140 crédits. Comment va-t-on procéder pour y arriver?
- VRER: Il y a deux moments où ces choses sont mises en application, soit à l'adoption du programme ou lorsque le programme est modifié. Jusqu'à maintenant, nous avons des évaluateurs qui nous disent si on rencontre les objectifs de la formation générale.
- Concernant la question de la langue seconde, est-ce qu'on a élaboré une politique?
- VRER: Dans les objectifs de la formation générale, on demande une connaissance de la langue seconde qui est l'anglais. Les décisions prises visent les objectifs de la formation générale. C'est contrôlé dans les programmes.

12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-920213

(Voir l'annexe B, page 31)

12.1 BScA (génie électrique)**R: 11-CGV-920411**

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Paul L. Bourque

"Que le programme BScA (génie électrique) soit adopté sous réserve d'obtention, de sources extérieures, des fonds nécessaires pour la capitalisation et le fonctionnement."

- VRA: Il explique les chiffres de la page 94 du cahier. Il précise que le montant des coûts d'opération annuels additionnels a été révisé. Le montant s'élève à 874 000\$ au lieu de 648 000\$. On ne peut le faire à même le budget sans financement

- Quelle est la position de l'agrandissement de l'École de génie?
- VRA: Je ne suis pas sûr, la Faculté des arts était première, le droit en 2^e.
- Le Centre social est à part à cause d'une situation particulière. Comment va-t-on pousser cette proposition en tenant compte du plan?
- VRA: On a Dennis Savoie qui nous aide. Pour le Droit, il y a déjà des démarches d'entreprises. Ils ne sont pas en compétition.
- Parce qu'on fait une sélection, il ne faudrait pas négliger les premiers.

Vote unanime
ADOPTÉ.

12.2 BSc (majeure informatique)

Léandre Desjardins précise qu'à toutes fins pratiques, ce programme ne coûte rien de plus. Il n'y a pas de coût supplémentaire.

R: 12-CGV-920411

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que le programme de BSc (majeure informatique) soit adopté."

- Si on regarde à la page 108 du cahier, ce programme a 130 crédits au total. Jusqu'à quel point tient-on compte du rapport de la formation générale?
- VRER: La conclusion adoptée tient compte de la réalité des programmes. La Faculté des sciences est au beau milieu de cette discussion. Ils sont 4 crédits au-delà de la norme. Il y a un projet à la Faculté des sciences qui ramènera les crédits au niveau voulu.
- Lorsque des changements viennent au CCJ, y a-t-il des données sur les débouchés avant de faire la planification?
- VRER: Il y a toujours des données. Le CCJ se préoccupe de cela de même que le Sénat. Dans ce cas-ci, ça s'est produit. La responsable est venue donner des explications.

Vote unanime
ADOPTÉ.

13. CONVENTION COLLECTIVE - CUSLM

Normand Carrier explique. Il s'agit d'un projet dont la durée va du 1^{er} juillet 1991 au 30 juin 1992. Ce projet a été négocié dans le contexte d'un gel des salaires. Les

et pour le Centre.

- c) Nous avons une entente pour les professeurs de français chargés d'enseignement II; ce sont ceux qui enseignent les cours FR 1875, FR 1876, FR 1885 et FR 1886. Ils sont embauchés pour une période de 8 mois.
- d) Au CUSLM, nous avons des chefs de secteur. Ils auront une rémunération supplémentaire à compter du 1^{er} juillet 1992. On ajoutera 1% du budget non salarial.
- e) Nous avons également changé les dates limites de demande de congé sabbatique.
 - Au niveau des congés sabbatiques, il y a deux types soient A et B. Quelle est la masse de congés consentis?
 - VRSLM: Dans la convention actuelle, nous avons 2 congés de type A et deux congés de type B. Avec la modification, nous aurons 3 congés de type A. C'est le seul changement.
 - En principe, je ne suis pas en désaccord, mais ce n'est pas nécessairement dans une bonne conjoncture. Ce n'est pas le temps d'augmenter la générosité. C'est dangereux d'aller dans cette direction. Au sujet de la réduction de la charge, c'est une bonne initiative, cela amènera du sang nouveau.

R: 13-CGV-920411

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le Conseil des gouverneurs accepte la convention collective du CUSLM."

- Quelle est la charge normale de travail?
- VRSLM: La charge de travail est de 21 crédits ou l'équivalent. Un professeur pourrait donner moins de cours, mais faire plus de recherche.

Vote Pour 23 Contre 0 A b s t e n t i o n 1
ADOPTÉ.

14. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR
(Voir l'annexe C, page 75)

Gilles Long explique.

R: 14-CGV-920411

Il est proposé par Yves Martin et appuyé par Paul Lavoie

"Qu'une Médaille d'Honneur soit octroyée à:

Nord-Ouest: *Docteur Gérard Giroux
Monsieur Léandre Chiasson*

Nord-Est: *Soeur Marie-Dorothy Boivin
Monsieur F.-X. Fafard*

Sud-Est: *Juge Claudius Léger
Monsieur Yvon Ouellette
Monsieur Gilbert Doucet."*

- On ne pousse pas beaucoup; il y a seulement une femme sur 7 personnes.
- SG: Nous avons envoyé une note de service à tous les membres du Conseil et à la Régie interne, mais nous n'avons pas eu d'autres suggestions de femmes que celle qui est présentée ici.
- On devrait être plus conscient lorsqu'on constitue un comité.
- Président: Tout le monde a reçu la note de service. On a agi avec les suggestions reçues.
- Chancelier: On m'avait nommée sur ce Comité. J'ai dû refuser par la suite. Donc il y avait une femme au début sur ce Comité.
- Quels sont les critères de sélection pour une médaille d'honneur?
- SG: Il faut avoir rendu des services exceptionnels, avoir aidé de manière supérieure à faire avancer la mission de l'Université de Moncton.
- Est-ce que la médaille est remise à chaque constituante?
- SG: À Shippagan en juin; à Edmundston en septembre et à Moncton en décembre.
- Pour combien de temps sont nommés les membres du Comité?
- SG: Tant qu'ils sont membres du Conseil. Il s'agit de mandats indéterminés.

Vote unanime
ADOPTÉ.

DÉJEUNER 12 h 25
REPRISE 13 h 55

15. BUDGET 1992-93
(Voir l'annexe D, page 79)

Médard Collette explique.

- C'est quoi la politique salariale qui est prévue?
- VRA: Toutes les conventions sont à être négociées. On a essayé d'être réaliste.
- Prévoyez-vous une augmentation plus haute que le coût de la vie?
- Il faut laisser cela aux négociations. Ce n'est pas la place ici.
- Est-ce que le Comité de finance a pris en considération les restrictions du gouvernement provincial?
- VRA: Oui, il y a des restrictions. Il y a des professeurs en congé sabbatique qu'on ne remplacera pas. On a tenu compte des politiques gouvernementales.
- Une augmentation de 5.5 personnes dans le secteur non académique, c'est difficile à accepter comme position de base dans la conjoncture actuelle. On avait donné la ligne directrice de se baser sur le coût de la vie. On n'a pas d'augmentation au niveau des prêts-bourses. Il faut tous se serrer la ceinture et être consistants avec les étudiants.
- Un des facteurs qui a joué au Comité de finance a été de garder au plus bas les droits de scolarité. Pour compenser, il y a eu augmentation des fonds de dépannage.
- De dire que les étudiants de l'Université de Moncton sont très bien nantis, que quelques étudiants qui ne pourront venir c'est négligeable, c'est très peu potable. Il ne faut pas se leurrer. Les étudiants de l'Université de Moncton ne se comparent pas aux étudiants des universités anglophones. Il est clair que les étudiants devraient payer l'augmentation du coût de la vie, soit 1.7%.
- D'une façon globale en 1992-93, il y a 75.7% du budget qui est consacré à la masse salariale. Est-ce une masse normale? Il ne faut pas perdre de vue l'ensemble du budget. Dans la mission de l'Université, on voulait en faire une institution de qualité. Si on ne fait pas attention, il se pourrait qu'on pense, nous comme gouverneurs, de nuire à la qualité. Je crois que pour un étudiant, sur une base de 4 ans, s'il investit ce 600\$ de plus dans une institution de qualité, qu'il se rend à destination dans la qualité de vie d'aujourd'hui, il devra pouvoir trouver ce financement pour permettre de garder à l'Université cette qualité.

R: 16-CGV-920411

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Édèse Bujold

"Que le projet de budget soit adopté tel que présenté."

- Concernant la qualité de l'enseignement, c'est très louable. Près de 75% des étudiants dépendent des prêts-bourses. Il faudrait prouver qu'on augmente la qualité avec l'augmentation des droits de scolarité. Qu'a-t-on fait dans le secteur administratif?

compression de 4%. On accepte avec réticence une augmentation des frais de 7%.

- Je me demande si on démolirait l'Université si on disait qu'on n'est pas prêt à augmenter le personnel de 5.5 personnes. Mes arguments ne sont pas dans la perspective de défendre les étudiants, mais si on pouvait maintenir le statu quo. Je ne peux supporter ce genre de choses. Il y a en plus un 200 000\$ qu'on veut mettre ailleurs.
- VRA: Les congés sabbatiques ont déjà été accordées par le Conseil, on ne peut couper là-dedans. Plusieurs de ces professeurs ne seront pas remplacés. Souvent ils vont en congé sabbatique avec 80% du salaire. Concernant le nombre d'employés, depuis 5 ou 6 ans, le nombre d'étudiants a augmenté d'au-delà de 1100 étudiants. Le nombre de professeurs a augmenté de 37 et le nombre d'employés, incluant les 5.5, représente 3 employés de plus. Les 383 employés ne sont pas tous à la conciergerie. Il y a une limite à couper. Si vous insister, on peut couper les heures de la bibliothèque, mais cela veut dire qu'on coupe un service pour les étudiants. On a refusé de faire cela.
- Président: Le processus qu'on a actuellement n'est pas efficace. On ne peut expliquer morceau par morceau. Tout ce que vous dites, on l'a dit. C'est un processus qui est difficile.
- Pour l'étudiant, il y a un prix à payer. Si on regarde bien, ce sont des valeurs, c'est leur part pour la contribution à l'Université de Moncton. Si une année sabbatique enrichit le professeur, c'est un avantage.
- Si vous voulez un représentant étudiant au Comité du budget, ça nous fera plaisir d'y siéger.

AMENDEMENT

P: 17-CGV-920411

Il est proposé par Gino LeBlanc

"Que l'augmentation des droits de scolarité ne dépasse pas l'augmentation du coût de la vie, soit 1.7%."

- Président: Je ne peux accepter cet amendement, car il défait la proposition.
- Je ne suis pas convaincu que le coût des frais est représentatif du nombre d'étudiants qui vient à l'Université de Moncton.
- Au Québec, il n'y a pas de corrélation entre les droits de scolarité et le nombre d'étudiants. Si la hausse des droits de scolarité peut permettre de garder le niveau de qualité actuelle ou de l'accroître.
- Recteur: Il y a plusieurs éléments dans le budget qui permettent de dire qu'on la maintient. La hausse des frais n'est pas la seule mesure prise. Au niveau des

les étudiants à temps partiel que les étudiants à temps complet. Il y a une situation privilégiée pour les étudiants adultes qui viennent chercher un certificat.

- Aujourd'hui, l'argument est sur le libellé des droits de scolarité. Mon approche est plus globale que le 135\$. Lorsque je vois le gouvernement provincial qui gèle, c'est un manque de sérieux. L'augmentation de 135\$ n'est pas près du coût de la vie. Oui, je défends les chiffres, mais les étudiants voient l'accessibilité. C'est beaucoup plus global. Il est important pour nous de défendre le 1.7% du coût de la vie.

AMENDEMENT

P: 18-CGV-920411

Il est proposé par Georgio Gaudet

"Qu'on ajuste le budget pour maintenir 375 personnes dans le secteur administration, c'est-à-dire de rester au même niveau que cette année, et que l'émission des dépenses soit reflétée sur les droits de scolarité."

- Président: Je crois que ça défait le budget, ça augmente le déficit.
- VRA: Le Conseil des gouverneurs a accepté une politique et accepté un demi poste et c'est ce qui a été budgeté. On a accepté d'agrandir les Arts et on va construire un centre étudiant. Le nombre d'étudiants a augmenté de 34%, le nombre de professeurs de 11% et le nombre d'employés de 1%. Si vous nous demandez de couper, ça pourrait être dans les heures de bibliothèque.

Le proposeur retire sa proposition.

- Un des facteurs de la discussion c'est qu'il y a un grand inconnu, i.e. la masse salariale. On ne sait pas ce qui peut être prévu. Ne sachant pas cela, il faut dans la présentation du budget avoir un équilibre. L'odieux de l'augmentation, nos étudiants peuvent penser qu'on va le chercher dans les frais. On ne sait pas ce que les employés vont recevoir comme augmentation. Ce sont les étudiants qui semblent porter le plus gros fardeau d'augmentation. J'espère qu'on ne va pas aller seulement sur le dos des étudiants. Les gens ici sont informés. Les revenus ne sont plus là. Il faut aller voir dans la diminution des dépenses. Il faut être innovateur.
- Comme la masse salariale représente 75% du budget, est-ce que Monsieur Collette a vu les chiffres qui permettraient de comparer avec d'autres universités?
- VRA: L'Université de Moncton participe à un rapport annuel. On compare les dépenses. Pour la dernière année se terminant en 90, si on compare les salaires, on était au niveau de la moyenne des salaires. Concernant les professeurs, c'est plus élevé que le niveau national. Notre masse salariale des professeurs est plus élevée

- Est-ce que le Comité de finance a fait des scénarios au cas où le Conseil n'accepterait pas intégralement le budget?
- VRER: Quand on parle de mettre le poids sur les étudiants, on a regardé l'impact des revenus et des dépenses des étudiants. Quand un étudiant utilise les prêts-bourses, dans un certain sens, on va chercher de l'argent dans le système prêts-bourses. On a augmenté le fonds de dépannage et l'aide financière.
- Concernant le ratio professeur-étudiants, tout en maintenant la qualité de l'enseignement, a-t-on regardé s'il n'y a pas trop de professeurs?
- VRER: J'ai développé une analyse pour une meilleure planification. Les chiffres nous ont aidé à faire une réduction au lieu de développer. En moyenne, au Canada, il y a environ 15 étudiants pour un professeur. Il y a beaucoup de variations parce qu'il y a beaucoup d'étudiants de 3^e cycle. Ici à Moncton, nous avons 14 étudiants pour un professeur. On est en plein dans la moyenne nationale. Stuart Smith a publié dans son rapport deux exemples de charge professorale; une de l'Université de l'Alberta et une autre de l'Université d'Ottawa. Les universités anglophones du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs se partagent une mission. Nous, on n'a pas de choix; nous sommes la seule université de langue française.
- Un membre demande le vote secret.
- On a un Comité de finance et on n'a pas eu les recommandations du Comité de finance pour la masse salariale. Est-ce que 75% c'est légitime? Sur l'ensemble, l'augmentation semble pour des services. J'essaie de regarder l'augmentation de 7.0% comme un investissement. Si on n'accepte pas le budget, il faudra le recommencer.
- Président: On a discuté des mêmes questions au Comité de finance. On avait deux choix. On aurait pu arriver avec une augmentation plus forte et ne pas avoir de déficit, mais ce n'est pas cela qu'on a fait.

Vote secret sur la proposition

Vote	Pour 14	Contre 7	A b s t e n t i o n s	2
ADOPTÉ.				

Paul Collette demande de noter son abstention.

PAUSE	16 h
REPRISE	16 h 10

- Je vois mal le fait qu'on s'abstienne.
- C'est peut-être un vote difficile, mais le message est pour nous positionner pour l'an prochain. Il faut voir cela positivement et qu'on commence maintenant.
- C'est la même chose dans les gouvernements. il a fallu penser à l'Université d'abord.

- Recteur: Il faudrait arriver avec deux ou trois hypothèses; que le Conseil se prononce ensuite sur l'une ou l'autre.
- Cela me chicote qu'on soit divisé sur la question du budget. C'est le véhicule qui va mener l'Université. Dans les options, on devrait discuter du budget au début de l'ordre du jour.

10. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-920213 (SUITE)

10.11 CUM: programme de conservation de l'énergie (suite)

Retour sur la résolution 04-CGV-920411.

R: 04-CGV-920411

Il est proposé par Laurie Boucher et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que 200 000\$ soit pris du budget de l'année courante afin d'amortir le plus rapidement possible la dette contractée en vue de la réalisation du projet de conservation de l'énergie au CUM; que le budget 1991-92 soit modifié en conséquence."

- Pourquoi ne pas prendre ce montant pour diminuer le déficit de l'an prochain?
- VRA: Si je ne le paie pas, les intérêts encourus vont augmenter le déficit de l'an prochain. Au lieu de le budgéter l'an prochain, je préfère le faire cette année. Je libère ce montant du budget de l'an prochain.

Vote unanime
ADOPTÉ.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

(Voir l'annexe E, page 94)

R: 19-CGV-920411

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Jean-Bernard Robichaud

"Que le Conseil des gouverneurs autorise les emprunts bancaires tel que précisés en annexe."

- Le centre CADMI, je pensais que ça devait s'autofinancer?
- VRA: Ça devait s'autofinancer. C'est d'ailleurs celui qui marche le mieux de tous les centres CADMI qui ont été créés. Nous avons une quinzaine d'employés.
- Le projet télécourrier. ce sera une sorte d'investissement.

- VRER: L'organisation provinciale fonctionne à cause du dynamisme de CADMI-Moncton. Nous n'avons pas de contrôle sur le conseil d'administration. L'emprunt ne change pas le concept d'autofinancement. Ils doivent rembourser à l'Université. Ça s'autofinance parce qu'ils ont l'aide du gouvernement.

Vote unanime
ADOPTÉ.

17. RAPPORT DU RECTEUR

(Voir l'annexe F, page 95)

Jean-Bernard Robichaud fait le point sur les dossiers à l'étude.

- Quelle est la position pour le CUS?
- Recteur: Il y a eu plusieurs initiatives de prises. Je félicite le Vice-recteur du CUS pour le travail accompli. Ce qu'on nous a dit, c'est qu'on s'entendait pour orienter le financement vers le fédéral-provincial. Les sommes disponibles sont de l'ordre de 5.7 millions. Actuellement on s'oriente vers la définition d'un projet qui permettrait d'aller chercher le montant maximal. Il va falloir reporter des choses, changer des stratégies. Il y a une dimension académique et une dimension infrastructure.
- Si c'est le fédéral, il faudra que l'Université soit agressive. On est dans un climat politique très difficile. Si le Nord ne le ramasse pas, d'autres vont l'avoir et il sera trop tard. Si on manque d'agressivité, on peut manquer notre coup.
- VRCUS: On s'entend sur un certain nombre de choses. On nous dit au niveau du gouvernement qu'on ne possède pas l'argent pour financer tout le projet. Il faut prioriser les volets. On pense de prioriser, dans un premier temps, le volet académique. On s'entend avec tout le monde là-dessus. Le message que je veux passer est qu'on n'abandonne pas le projet global. Comme Université, dans une région en périphérie, j'ai besoin d'un projet global. On a une population qui fait acte de foi dans ce dossier. Hier, nous avons le ministre Valcourt qui a fait une annonce pour l'APÉCA. Les gens sont ambitieux et ont hâte de voir. Il faut que les deux paliers de gouvernements s'entendent pour faire une telle annonce. J'ai eu des échanges d'une heure avec Monsieur Valcourt. Dans un premier temps, on priorise le côté académique. Ce projet pourrait être un projet pilote pour le Canada. On a la chance d'avoir un projet innovateur. Ma stratégie serait de ne pas laisser tomber 5,7 millions parce qu'on n'a pas 6,5. Le 5,6 millions est venu des documents de l'Université et on reconnaît que ce n'était pas réaliste. On devrait tenter d'aller chercher 900 000\$ du gouvernement. J'aimerais avoir une stratégie pour les deux autres volets. Je suis prêt à vivre avec deux phases: la première académique et les deux autres volets pour la deuxième phase.
- Président: Je suis d'accord. Il faudra trouver le moyen de faire quelque chose. On a l'appui de la population. Il faudra regarder cela dans ce sens.

côté académique, nous avons les fonds pour aller de l'avant. Je ne pense pas qu'on rejette la partie immobilisation. Le 25 avril, on sera en mesure de donner une réponse définitive.

- VRCUS: Samedi dernier, j'ai eu une rencontre avec Denis Losier qui a traduit l'engagement de la Province. On a l'engagement des deux paliers. Monsieur Losier n'a pas rejeté les deux autres volets.
- Pour le côté politique, est-ce qu'on va rattacher 6.5 au projet global?
- Clavette: Les deux paliers sont conscients du projet global. Le problème était où on allait chercher les fonds.
- Qui a le leadership au nom de l'Université?
- Président: C'est le Recteur.

R: 20-CGV-920411

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Camille Ferguson

"Que le rapport du Recteur soit reçu."

Vote unanime
ADOPTÉ.

18. EFFECTIF ÉTUDIANT 1991-92: STATISTIQUES OFFICIELLES
(Voir l'annexe G, page 107)

Gilles Long explique. L'explication la plus évidente de l'importante augmentation c'est que dans une période de récession, on voit une augmentation importante d'étudiants dans les universités. On a connu la même chose en 1982-1983. Il y a beaucoup d'étudiants qui retournent aux études parce qu'ils n'ont pas d'autres revenus que les prêts-bourses. La situation financière des étudiants est corsée.

19. NOMINATIONS

19.1 Vice-recteur du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Jean-Bernard Robichaud fait rapport.

R: 21-CGV-920411

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Anne Church

"Que Normand Carrier soit reconduit dans le poste de vice-recteur de la constituante d'Edmundston pour un mandat de cinq ans, soit du 1^{er}

jeunesse qu'il a reçu récemment.

Applaudissements.

19.2 Directeurs de département

R: 22-CGV-920411

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Paul Collette

"Conformément aux Statuts et règlements de l'Université et compte tenu des objectifs visés, que le professeur Yves Poussart soit nommé directeur du Département de biologie pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995;

Que le professeur Grigore Pogonat soit nommé directeur du Département d'art dramatique pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1994;

Que le mandat du professeur Frédéric Grognier au poste de directeur du Département de traduction et des langues soit prolongé d'une année, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1993."

Vote unanime
ADOPTÉ.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Rien à soulever.

21. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 6 juin 1992 à Shippagan.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 20.

ANNEXES